



Alexandre Debelle (1805-1897), *L'Assemblée des trois ordres du Dauphiné reçus au château de Vizille par Claude Perier, le 21 juillet 1788*. Huile sur toile, 1862, 167 x 258 cm. MRF 1983-7.

Le Musée de la Révolution Française est installé dans le château de Vizille, lieu de mémoire des débuts de la Révolution.

Le choix de Vizille comme lieu consacré à l'histoire révolutionnaire s'inscrit dans la continuité de l'événement marquant que fut l'Assemblée de Vizille le 21 juillet 1788. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la volonté constante de la famille Perier, propriétaire du château, fut de rappeler le rôle de ce 21 juillet, symbolisant leur attachement à cet événement fondateur de l'histoire nationale.

Ainsi, en 1863, Auguste Casimir-Perier rappelait cette journée en ces termes :

*«Le nom seul de Vizille est pour moi comme une devise de famille que je ne puis trahir. (...) Les droits que l'Assemblée de Vizille revendiquait en 1788 et que 1789 allait consacrer, ont été tour à tour perdus et reconquis, reconnus et contestés.»*

À partir de trois œuvres exposées dans l'escalier des droits de l'homme et du citoyen, une approche régionale peut être une manière plus vivante d'aborder la période révolutionnaire.

## RAPPEL HISTORIQUE

### I. LA SITUATION POLITIQUE DANS LE ROYAUME DE FRANCE ET EN DAUPHINÉ À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

À la veille de la Révolution la crise financière s'aggrave, l'État est au bord de la banqueroute. Se conjuguent le gaspillage de la Cour, la guerre coûteuse menée au côté des États-Unis et les mauvaises récoltes. Il faut donc trouver de nouvelles rentrées d'argent, mais la pression fiscale subie par le tiers état est déjà insupportable et les privilégiés refusent de contribuer à cet effort. Aveuglés par leurs intérêts, ils refusent de sauver la monarchie. Les tentatives de réformes fiscales proposées par Calonne, contrôleur général des finances, échouent. La noblesse parlementaire n'enregistre pas les édits. Déjà Meaupou sous Louis XV, puis Turgot, ont échoué.

En effet, depuis une cinquantaine d'années, les parlements sont devenus encombrants pour cette monarchie centralisatrice désireuse de réduire privilèges et particularismes et de mettre de l'ordre dans les appareils judiciaires, administratifs et fiscaux d'une grande complexité.

Loménie de Brienne, nouveau chef du Conseil royal des finances, reprend l'offensive. à l'automne 1787, pour associer les élites à la gestion du royaume et ménager les plus conservateurs, il met en place les assemblées provinciales, destinées à s'exprimer sur les divers problèmes provinciaux dont la répartition des impôts.

À Grenoble, le 1<sup>er</sup> octobre 1787, l'assemblée dauphinoise se réunit à l'Hôtel de ville. Fait notoire, sa composition et son système de recrutement accordent autant de sièges au Tiers État (28) qu'aux deux autres ordres. Le projet susceptible d'amorcer un processus de libéralisation ne manque pas d'audace. Une fraction de l'opinion nobiliaire s'y rallie sans réserve avec l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, et le comte de Virieu nommé syndic de l'assemblée. Mais la bourgeoisie dauphinoise déplore son caractère trop aristocratique et Barnave n'y voit qu'un instrument du despotisme.

Quant au Parlement, il accepte mal la mise en place d'un organisme qui empiète sur ses attributions (rendre la justice, enregistrer les lois et exercer un droit de remontrance). Les magistrats, frustrés dans leur prétention représentative, mènent un combat au nom de l'indépendance de la « petite patrie », utilisant à des fins politiques l'éveil du sentiment régionaliste dauphinois.

En effet, depuis les années 1770, l'opinion valorise tout ce qui fait la grandeur du Dauphiné, son passé historique, ses merveilles naturelles, ses grands personnages comme Lesdiguières dont on souhaite le transfert du mausolée à Grenoble, Bayard à qui l'on veut élever un monument digne de sa mémoire, mais aussi des gloires plus jeunes comme l'ingénieur Vaucanson ou le philosophe Mably, mort récemment.

## RAPPEL HISTORIQUE

Se considérant comme l'acteur principal de cette conscience collective, le Parlement en profite pour réclamer le rétablissement des vieux états provinciaux, suspendus en 1628. Il s'affirme en tant que corps comme l'héritier de l'ancien conseil delphinal et le garant de l'autonomie provinciale.

Ce phénomène est tout à fait comparable à ce qui se passe dans d'autres provinces comme le Béarn, la Bretagne, la Provence, la Franche Comté, où les parlements jouent de même sur les particularismes.

Parallèlement au développement de cette prise de conscience, le système judiciaire du royaume est réorganisé en secret par Brienne : les parlements sont désormais privés de l'enregistrement des édits. En les privant ainsi de leurs prérogatives essentielles, le pouvoir royal amplifie la révolte parlementaire qui centralise autour d'elle l'opinion anti-absolutiste. Une idée commence à enflammer l'opinion : celle de la réunion d'états généraux. Durant l'été 1788, les villes parlementaires de province donnent le ton, l'émeute gagne Pau, Grenoble, Dijon, Toulouse, Rennes.

**II. GRENOBLE EN MARCHÉ VERS L'INSURRECTION**

Les événements les plus importants ont lieu en Dauphiné où le Parlement (troisième de France dans la hiérarchie de l'ancien Régime après Paris et Toulouse) proteste contre les édits Lamoignon : en effet le Garde des Sceaux Lamoignon a proposé à Louis XVI d'imposer ses décisions sans passer par l'enregistrement du parlement.

Le 5 mai 1788, les premiers représentants du roi dans la province, le duc de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général de la province, et l'intendant Caze de la Bove, s'accordent avec le président du parlement de Grenoble, Bérulle pour fixer au 10 la séance d'enregistrement des fameux édits.

Le 9 mai, les magistrats prennent les devants, se réunissent et décident de refuser d'homologuer les textes officiels déclarés par avance « nuls et illégaux ».

Le 10 mai, l'enregistrement est imposé « manu militari », le palais est verrouillé, Caze de Bove et le duc de Clermont-Tonnerre entendant ainsi briser la résistance.

Le 20 mai, les magistrats renouvellent la condamnation de ces lois inconcevables. Mis en vacance, les portes du palais de justice verrouillées, les parlementaires se réunissent malgré tout chez le premier président Aimable Pierre de Bérulle pour déclarer que si les édits sont maintenus « *le Dauphiné se regarderait comme entièrement dégagé de sa fidélité envers son souverain* ».

On dénonce « l'affreux despotisme ». Même la classe des aristocrates antiparlementaires, ralliés jusque-là aux réformes ministérielles à la suite du comte de Virieu, protestent contre ce programme qui viole la spécificité juridique de la province et ruine les justices seigneuriales.

## RAPPEL HISTORIQUE

La municipalité de Grenoble, composée pour moitié d'hommes de loi, d'avocats et de procureurs, prend fait et cause pour le parlement, de même que les communautés de métiers. Tous redoutent que la réforme n'entraîne une perte de prestige de la ville et un ralentissement de ses activités.

Le 5 juin au soir, le lieutenant-général de la province reçoit l'ordre de mettre à exécution les lettres de cachet ordonnant aux parlementaires de quitter la ville. Deux régiments en garnison sont placés en état d'alerte, alors que le 6 juin les parlementaires prennent leurs dispositions de départ. L'attitude de fermeté du pouvoir contribue à faire monter la tension.

### III. LES MOMENTS IMPORTANTS DE LA RÉVOLTE EN DAUPHINÉ

La journée des Tuiles, l'assemblée de Vizille et les états provinciaux de Romans : autant d'éléments qui constituent la trame de la « révolution dauphinoise ».

#### La journée des Tuiles

La réforme imposée par le Garde des Sceaux, pour briser la résistance parlementaire, prive le Parlement d'un certain nombre de ses attributions, ce qui entraînerait la ruine du parlement de Grenoble : des fortunes seraient atteintes tant dans le milieu des robins (magistrats du Parlement) que dans celui des boutiquiers, artisans, domestiques attachés aux largesses des parlementaires. Par ailleurs, le milieu industriel et agricole grenoblois est confronté à la crise et au chômage. En effet après un printemps 1788 très pluvieux, les récoltes s'annoncent mauvaises et le prix du pain commence à grimper. L'industrie connaît depuis 1787 une crise de sous-production, le nombre de mendiants, de chômeurs et d'errants ne cesse d'augmenter, comme l'attestent les registres de mendicité de la cité. Il est donc facile aux notables grenoblois d'animer une riposte populaire, seule capable de faire reculer Versailles.

C'est alors qu'éclate la fameuse « journée des Tuiles ».

Il fait chaud à Grenoble ce samedi 7 juin. C'est jour de marché et les rues grouillent de marchands, de paysans et de badauds. Tôt dans la matinée, les lettres de cachet sont remises aux parlementaires. Peu à peu la foule devient plus dense ; les femmes nombreuses « *animatrices infatigables de l'émeute* » comme le souligne l'historien Jean Egret « *débouchent de toute part, par petits pelotons, en poussant des vociférations et des imprécations atroces* ». Vers midi, les manifestants font sonner le tocsin pour amener le peuple des campagnes et des faubourgs, détellent la berline du président Bérulle qui s'apprête à partir. L'après-midi, les échauffourées opposent, ça et là, la foule à la troupe qui a reçu l'ordre de ne pas tirer. Mais pourtant, les soldats doivent faire usage de leurs armes et près de l'arsenal, au nord-est de la ville, un manifestant est tué.

La nouvelle accroît la colère des Grenoblois qui utilisent des armes de fortune pour s'opposer aux soldats, baïonnettes au point. Ils lancent depuis les toits de lourdes

## RAPPEL HISTORIQUE

tuiles romaines – de deux kilos environ – ainsi que des pierres utilisées pour les retenir, les jours de grand vent.

Dans ses souvenirs, Stendhal, tout jeune garçon, rappelle les scènes violentes qui l'ont frappé. Place Grenette, sous la fenêtre de la maison de son grand-père, une femme gifle le jeune sous-officier Jean-Baptiste Bernadotte – futur maréchal d'empire et roi de Suède en 1818 – qui commande une patrouille, une vieille femme court les souliers à la main pour aller plus vite et crie « *je me révorte...je me révorte...* », ou encore deux hommes traînent jusqu'à sa mansarde un ouvrier ensanglanté et moribond. « *Ce jour-là je vis couler le premier sang répandu par la Révolution française* » écrit-il dans *La vie de Henry Brulard*.

Vers 17 heures, on compte trois morts, les autorités doivent reculer. Les émeutiers forcent Clermont-Tonnerre à suspendre le départ des parlementaires et à leur remettre les clés du palais de justice où les Grenoblois veulent réinstaller leurs parlementaires. Ceux-ci, en robe rouge, traversent la ville pour s'y rendre au milieu d'une agitation véritablement révolutionnaire. Ils quitteront discrètement la ville quelques jours plus tard, obéissant aux ordres d'exil.

Au cours de la soirée du 7 juin sont distribués en masse des exemplaires de *L'esprit des édits*, libelle rédigé par Barnave qui écrit : « *Ouvre enfin tes yeux, Roi sensible et bon. Vois l'abîme profond où d'indignes serviteurs ont précipité ton Empire, vois les funestes effets de l'autorité aveugle et illégitime qu'ils ont voulu s'attribuer sous ton nom.* »

La journée du 8 juin est encore émaillée d'incidents et ce n'est que le 9 que les efforts des autorités locales commencent à porter leurs fruits : l'émotion populaire semble se calmer. Il faut cependant attendre le 11 juin pour que la ville retrouve un rythme de vie paisible.

Mais la contestation ne cesse pas : elle est dirigée par un comité central dominé par des avocats comme Mounier et Barnave dont l'ambition est de redonner vie aux états provinciaux du Dauphiné. Sous la direction de la bourgeoisie libérale, la lutte prend une orientation nouvelle.

Le 14 juin à l'Hôtel de ville de Grenoble, se réunit une assemblée de notables des trois ordres (9 membres du clergé, 33 de la noblesse et 59 du tiers état). Elle réclame, certes, le retrait des édits et la réintégration des parlements, mais fixe aussi des objectifs politiques comme la convocation des États du Dauphiné où les représentants seront choisis par voie d'élections libres et où les membres du Tiers devront siéger en nombre égal à ceux des deux ordres privilégiés. Il est précisé également qu'« *il a été délibéré d'inviter les trois ordres des différentes villes et bourgs de la province à envoyer des députés en cette ville pour assister à une assemblée qui leur sera indiquée pour délibérer ultérieurement sur les droits et intérêts de la province* ».

Cette initiative a pour but d'élargir le champ d'expression de la protestation à toute la province. Les municipalités, derniers remparts des libertés dauphinoises, peuvent

## RAPPEL HISTORIQUE

ainsi faire valoir les droits et privilèges du Dauphiné en adhérant à la délibération grenobloise. Une large campagne de mobilisation est organisée, les curés lisent en chaire le texte de Grenoble, des réunions sont tenues chez les particuliers, des brochures anonymes sont imprimées et diffusées clandestinement. Cette campagne en faveur d'une assemblée des trois ordres de la province rencontre vite un écho favorable. La contestation s'étend. Le pouvoir royal multiplie les mesures d'intimidation. Des renforts de troupes arrivent à Grenoble, les consuls Mayen et Revol convoqués à Versailles, sont retenus à la Cour, et le duc de Clermont-Tonnerre est remplacé par le maréchal de Vaux, jugé plus ferme.

Le 20 juin, le conseil du roi casse la délibération de l'assemblée de Grenoble, ce qui provoque dans la noblesse dauphinoise une contestation violente de l'autorité royale. Rien ne semble ébranler la volonté de tenir l'assemblée prévue. Une lettre est envoyée au roi, revendiquant le droit pour les municipalités de se réunir et de délibérer librement :

*« On ne peut sans attenter à la liberté publique interdire aux municipalités de délibérer sur leurs intérêts... Sire, les municipalités sont nées avant la monarchie : elles disparurent dans une grande partie de la France quand le régime féodal eut amené la servitude générale du peuple mais, inséparables de la liberté, on les vit renaître avec les affranchissements des villes et dès que les citoyens cessèrent d'être serfs, ils eurent des communes. Nous avons cet avantage que les villes du Dauphiné n'ont jamais été flétries par la servitude ; elles n'ont jamais perdu leur administration particulière et les principes du droit romain ont conservé dans cette province la franchise des terres et celle des personnes. »* (cité par Augustin Perier, *Histoire abrégée du Dauphiné de 1626 à 1826.*)

À partir du 14 juillet tout un dispositif militaire est prévu pour quadriller la ville ; mais le maréchal de Vaux prend conscience qu'il sera impossible d'empêcher la tenue de cette assemblée et il fait savoir à la noblesse qu'il la tolérera à condition qu'elle se tienne à trois lieues au moins de Grenoble. Sur l'initiative de Claude Perier, propriétaire du château de Vizille, la réunion est prévue dans sa propriété. *« Ses voyages en Angleterre lui avaient donné une juste idée des bienfaits d'un gouvernement libre. Il s'associait vivement à tous les sentiments et à toutes les espérances de cette époque »* précisera son fils Augustin dans son journal.

Dans la soirée du 20 et à l'aube du 21 juillet, les premiers députés prennent la route de Vizille où patrouillent de petits détachements d'infanterie et de dragons. Dans un témoignage tardif, Augustin Perier donnera de l'événement une image idyllique : *« Dès la pointe du jour, la belle route ombragée de noyers qui conduisait de Grenoble à Vizille fut couverte des députés du Tiers-Ordre et des curieux qui se pressaient sur leur pas. C'était une belle journée d'été ; la plus touchante harmonie réunissait les esprits et les cœurs dans une seule pensée. Quelques détachements d'infanterie et de dragons, l'arme au point, placés en vedette à égale distance, paraissaient moins un sujet d'effroi qu'une sorte d'hommage rendu à ce renouvellement solennel des grands Comices du Dauphiné. »*

## RAPPEL HISTORIQUE

**L'Assemblée de Vizille**

Le 21 juillet se réunit à Vizille l'Assemblée des trois ordres, dans une des salles du château appartenant, depuis 1780, au grand négociant grenoblois Claude Perier, surnommé « Perier Milord » en raison de sa très grande richesse. Si celui-ci propose son château comme lieu de réunion, c'est qu'il souhaite se poser en successeur du connétable de Lesdiguières. Ce haut-lieu du pouvoir seigneurial, en accueillant cette assemblée, va devenir un symbole des idées nouvelles et un lieu important dans la construction de la mémoire dauphinoise.

Ainsi se rassemblent, dans une salle du château où est installée, depuis 1780, une manufacture d'impressions sur tissus, 165 nobles, 50 ecclésiastiques (mais pas d'évêques, car le haut clergé s'est prononcé contre cette réunion), 250 membres du tiers état, dont un fort contingent d'avocats et de procureurs, le plus souvent grenoblois ou du baillage du Grésivaudan. Ces députés, tous des notables – privilégiés ou bourgeois – ne représentent d'ailleurs que 194 paroisses sur les 1212 que compte le Dauphiné. À ce propos, Jean Egret souligne que *« Vizille n'est pas un soulèvement d'une province unanime : c'est une mobilisation partielle des notables »*.

La séance est présidée par le comte de Morges, Mounier est élu secrétaire. Il fallait s'entendre sur deux textes : un arrêté définissant les revendications de la province et une lettre au roi les expliquant. Un projet rédigé par Mounier sert de base à la discussion. Les débats sont vifs et durent jusqu'au petit matin du 22, un moment interrompu par un banquet offert par le propriétaire des lieux. En sortant de table, les membres des trois ordres visitent le parc et les allées du château, pendant que les commissaires de l'assemblée préparent le projet de l'arrêté.

Augustin Perier raconte encore : *« Cette foule d'hommes honorables de tous les ordres parcouraient les ruines antiques de la demeure des dauphins, les monuments plus modernes et le château imposant par sa masse, qui attestait la puissance du dernier Connétable de France. Ils remarquèrent ces ateliers où furent les salles d'armes et ces efforts de l'industrie au milieu des galeries de tableaux qui rappelaient les trophées militaires de Henri IV et de Lesdiguières. (...) On les voyait se mêler dans des groupes variés sous ces énormes peupliers plantés depuis deux siècles et le long des eaux limpides qui embellissaient ce séjour ; des conversations animées reproduisaient les grands intérêts dont ils étaient occupés ; les plus douces espérances s'offraient à un patrimoine sincère ; on jouissait du présent, on s'exaltait sur l'avenir, et si ce n'avait été la vivacité du langage et tous les dehors d'une civilisation avancée, on aurait cru se trouver au milieu d'une de ces assemblées générales des petits cantons suisses où l'esprit de famille préside aux intérêts publics. »*

L'objectif de la réunion est avant tout de défendre les privilèges de la province mais l'arrêté rédigé va comporter aussi l'affirmation de l'attachement des députés à l'unité de la nation. *« En parlant de nos privilèges, nous sommes bien éloignés de vouloir*

## RAPPEL HISTORIQUE

*abandonner les intérêts des autres Français... Ni le temps, ni les lieux ne peuvent justifier le despotisme. Les droits de l'homme dérivent de la nature seule et sont indépendants de leurs conventions.* » (Mounier).

L'Assemblée de Vizille exige le retrait des édits de Mai, la réunion des états provinciaux, la tenue d'états généraux, qui n'ont plus été réunis depuis 1614, et qui seuls pourront voter l'impôt, ainsi que le doublement du Tiers et le vote par tête.

Annonciatrice des temps nouveaux, cette assemblée qui connaît un large écho dans l'opinion, ouvre ainsi une brèche qui donne une impulsion décisive au mouvement en faveur des réformes fiscales et politiques. « *Tandis que partout ailleurs l'aristocratie était seule alors en insurrection contre le trône, la province du Dauphiné réclamait les droits du troisième ordre.* » (Barnave).

Le roi, contraint à des concessions, le 8 août, convoque pour le 1<sup>er</sup> mai 1789 les états généraux selon la procédure traditionnelle.

### Les Assemblées de Romans

En réponse à l'appel de Vizille, Loménie de Brienne autorise dès le 2 août la convocation à Romans d'une assemblée des trois ordres afin d'élaborer la constitution des nouveaux états du Dauphiné.

Une assemblée préliminaire s'ouvre le 5 septembre dans l'église des Minimes dans les faubourgs du Péage. Elle rassemble 500 députés : 190 nobles, 48 ecclésiastiques, 273 membres du Tiers, hommes de loi pour la plupart (106 avocats, 59 notaires, 10 procureurs). C'est l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, qui préside les séances plénières, Mounier est nommé secrétaire par acclamation. Cette première assemblée siège jusqu'au 8 novembre et fixe, après des débats rudes et malgré de profonds désaccords, les pouvoirs et les règles de fonctionnement des états du Dauphiné. Une assemblée de 144 députés (24 du clergé, 48 de la noblesse, 72 du tiers état) élus pour quatre ans devant se réunir une fois par an, doit assurer l'essentiel de l'administration de la province, supplantant l'intendant et le Parlement. Lors de ces premiers débats est adopté le principe du vote par tête. Tous les présents ont conscience de collaborer à une œuvre importante qui « *aurait la gloire d'avoir proposé la première à toute la nation la réunion des ordres et la délibération par tête* ».

Une deuxième assemblée se réunit à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1788 jusqu'au 16 janvier 1789. Cette fois ce sont réellement les états du Dauphiné qui se retrouvent dans la chapelle des Pénitents de Romans. C'est une fois de plus Mounier qui, le 31 décembre, présente le texte du « mandat impératif », orientant l'action des députés dauphinois qui devront aller à Versailles le 5 mai 1789.

« *L'assemblée donne pouvoir aux personnes qui seront choisies par la voie du scrutin de représenter la province dans les états généraux du Royaume, en tant qu'ils seront composés de membres librement élus. Leur défend de délibérer séparément. Leur donne mandat spécial d'employer tous leurs efforts pour obtenir que les députés du*



## RAPPEL HISTORIQUE

*tiers état soient en nombre égal à ceux du premier et du second ordre réunis ; que les délibérations soient constamment prises par les trois ordres réunis et que les suffrages soient comptés par tête, sans qu'ils puissent voter sur aucune proposition, avant que ces formes aient été définitivement arrêtées ; l'assemblée déclarant qu'elle désavoue ses députés et leur retire ses pouvoirs, s'ils contreviennent au mandat ci-dessus. »*

On y retrouve les principes essentiels formulés à Vizille : la libre élection, le doublement du tiers état, les délibérations en commun, le vote par tête, le refus de toute décision d'ordre fiscal ou budgétaire tant qu'une constitution n'aura pas été adoptée.

La cité de Romans désormais célèbre en France, grâce aux journaux, aux pamphlets, aux correspondances privées, apparaît comme le « berceau de la constitution ».

Le Dauphiné est célébré dans tout le royaume et Barnave écrit que cette province devient « l'avocat consultant de toutes les provinces ».

## ŒUVRES EXPOSÉES



Alexandre Debelle (1805-1897), *La Journée des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788*.

Huile sur toile, 1853, 150 x 201 cm. MRF 1991-2.

Le peintre Alexandre Debelle est né à Voreppe. Élève de Jean-Antoine Gros, s'inspirant de David, il est un des premiers artistes dauphinois à s'intéresser à la peinture d'histoire, s'attachant à représenter des épisodes capitaux de l'histoire du Dauphiné.

Bon nombre de ses œuvres sont destinées aux églises et châteaux de la région. Il devint, à partir de 1853, conservateur du musée de la ville de Grenoble.

Debelle s'est documenté sur les lieux s'attachant à restituer la scène en insistant sur le cadre urbain. L'affrontement qui oppose les militaires aux manifestants est localisé de façon nette dans la rue Neuve du Collège (on reconnaît l'entrée de l'actuel lycée Stendhal), à proximité du siège du gouvernement militaire de la province ; des insurgés, grimpés sur les toits, lancent sur les soldats de grosses tuiles, en blessant un certain nombre, dont leur chef. Face à une foule menaçante, les soldats semblent sur le point d'amorcer un repli, signe de leur défaite. En arrière-plan, derrière les immeubles, on devine la chaîne de Belledonne, éclairée par le soleil vif de juin.

## ŒUVRES EXPOSÉES



Alexandre Debelle (1805-1897), *L'Assemblée des trois ordres du Dauphiné reçus au château de Vizille par Claude Perier, le 21 juillet 1788*. Huile sur toile, 1862, 167 x 258 cm. MRF 1983-7.

Le tableau exposé au musée, daté de 1862, est une réplique de celui qui se trouve dans la salle de délibération du Conseil Général de l'Isère, peint en 1853. Celle-ci a probablement été réalisée par Debelle à la demande du maître des lieux Auguste Casimir-Perier (fils de Casimir Perier et petit-fils de Claude Perier). Dans ses discours politiques, Auguste Casimir-Perier fait souvent référence à l'assemblée peinte par Debelle. Pour ordonner la scène de l'assemblée, l'auteur s'est inspiré du *Serment du Jeu de paume* de David, composition qui a largement été diffusée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'estampe. On peut remarquer des points communs comme la nudité des murs, l'éclairage par les hautes fenêtres.

À travers celles-ci, la lumière se déverse sur deux masses de députés du Tiers état que côtoient des membres du clergé. La partie droite de la salle, moins éclairée, est occupée par des députés de la noblesse, moins nombreux et mieux individualisés.

Le long de la diagonale du tableau, dans un espace plus dégagé, on retrouve les principaux acteurs de la journée. Debelle donne un rôle prédominant à Barnave dirigeant les débats sur l'estrade, mais aussi à Mounier, tous deux disposés de part et d'autre du comte de Morges, président de la séance.

L'artiste évoque ainsi la célébrité nationale que vont acquérir par la suite ces deux Dauphinois. Il n'oublie pas de représenter également le maître des lieux Claude Perier. Debelle s'est longuement documenté sur les lieux et les acteurs de cette journée historique, rencontrant même des participants aux événements afin de recueillir leurs témoignages et croquer leurs portraits.

## ŒUVRES EXPOSÉES



Urbain Basset (1842-1924), *Le Génie de la Démocratie*. Plâtre, 1888, 250 x 80 x 87 cm. MRF 1991-2.

Cette sculpture a été conçue par Urbain Basset pour le monument commémoratif au centenaire des états généraux du Dauphiné à Romans. Cette œuvre est probablement un premier projet d'une des figures ornant le monument commémoratif de 1888 détruit pendant la seconde guerre mondiale.

Le rameau d'olivier et les tables où est inscrite *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen* indiquent l'apport de la Démocratie, la Paix et son fondement la Loi.

## PISTES DE TRAVAIL

### PRÉPARATION À LA VISITE

Avant leur venue au musée, les élèves pourront faire des recherches sur Barnave et Mounier, et constituer une courte biographie de ces deux personnages dauphinois. Ils pourront également rechercher si ces deux noms sont attribués dans leur commune à des rues, des édifices publics ou des établissements scolaires.

### I. 1<sup>ère</sup> PROPOSITION : ANALYSER LES ŒUVRES EXPOSÉES DANS LE GRAND ESCALIER

■ Alexandre Debelle (1805-1897), *La Journée des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788*. Huile sur toile, 1853, 150 x 201 cm.

- 1) Qui a peint ce tableau ? Quand ?
- 2) Quelle est la nature de ce tableau (scène historique, scène religieuse, scène de la vie quotidienne, paysage) ?
- 3) Quels sont les éléments qui expliquent le titre du tableau ?
- 4) Que voit-on au 1<sup>er</sup> plan ? second plan ? sur les toits ?
- 5) Quel contexte historique est mis en évidence ?
- 6) Localise sur un plan de Grenoble les lieux où se sont déroulés les moments forts de cette journée.
- 7) Cet épisode a-t-il une importance régionale ? nationale ?

■ Alexandre Debelle (1805-1897), *L'Assemblée des trois ordres du Dauphiné reçus au château de Vizille par Claude Perier, le 21 juillet 1788*. Huile sur toile, 1862, 167 x 258.

- 1) Qui a peint ce tableau ? Quand ?
- 2) Quelle est la nature de ce tableau ?
- 3) Quels sont les principaux acteurs de cette journée ? Où sont-ils situés ?
- 4) Que remarques-tu par rapport à leurs costumes ?
- 5) Où se trouve Claude Perier ? Qu'est-il en train de faire ?
- 6) Repère dans le château actuel où se situe la salle qui abrita cette Assemblée ? Que s'est-il passé depuis 1788 ?
- 7) Que laissent entrevoir les fenêtres qui éclairent la salle du Jeu de Paume ? Pourquoi le peintre a-t-il eu ce souci de précision ?

## PISTES DE TRAVAIL

■ Urbain Basset (1842-1924), *Le Génie de la Démocratie*.

Plâtre, 1888, 250 x 80 x 87 cm.

- 1) Qui est le sculpteur ? Quand a-t-il fait cette sculpture ? À quelle occasion ?
- 2) Quelle est sa nature : allégorie ? portrait ? Justifiez votre réponse.
- 3) Quelles valeurs représente ce personnage ?  
Comment le sculpteur a-t-il su les rendre ?
- 4) Quelle date est gravée sur le socle : que symbolise-t-elle pour le Dauphiné ?

**En conclusion**

- 1) En quoi ces trois œuvres mettent-elles en valeur les changements qui vont aboutir à la Révolution ?
- 2) Qui détient la légitimité du pouvoir : le peuple ? les notables ?
- 3) À quelle toile et donc à quel épisode peux-tu associer les deux vers du poète André Chénier écrits en juillet 1790 : ... « Monts sacrés d'où la France vit naître le soleil avec la liberté... »

**II. 2<sup>e</sup> PROPOSITION : RÉFLÉCHIR ET CROISER LES SOURCES**

Voici deux documents qui vous permettront de compléter votre approche de ces journées prérévolutionnaires :

## ■ Doc. 1 - Témoignage sur la Journée des Tuiles du 7 juin 1788

Lettre de Jean Joseph Barthelon, procureur au parlement du Dauphiné à François Albert (publiée par A. Albert dans le journal *Le Dauphiné* en 1866 – citée dans le catalogue de l'exposition : *Une dynastie bourgeoise dans la Révolution : les Perier, 1984*)

«Grenoble, ce samedi 7 juin 1788

*Aujourd'hui mon cher ami, il a été envoyé à tous les membres du Parlement des lettres de cachets pour sortir de Grenoble sans délai.... La ville, les avocats et les procureurs en corps sont allés faire leurs adieux au Parlement et le peuple a fermé les boutiques sur les onze heures. Il est allé ensuite investir les maisons de tous les magistrats pour les empêcher de partir ; il a sonné le tocsin de toutes parts et lorsqu'il a été bien nombreux il a forcé la garde du commandement... ; les consuls sont entrés et ont eu bien de la peine d'empêcher la fureur du peuple sur la personne du commandant. Ils n'ont pu empêcher que tous les meubles du commandant n'aient été brisés et tout le vin bu... Tandis que le peuple de Grenoble était occupé à cette expédition, celui des faubourgs, qui ne pouvait entrer parce que les portes étaient fermées, faisait le siège de la ville, une partie lançait des*

## PISTES DE TRAVAIL

*pierres et tirait des coups de fusils sur le commandement et l'autre s'occupait à faire une brèche aux remparts, par laquelle ils sont tous entrés... Le régiment de Royal Marine a fait plusieurs décharges et a tué ou blessé plusieurs personnes ; le peuple en fureur a promené un mort dans plusieurs quartiers de la ville en criant « à l'alarme » afin d'animer toujours plus. Enfin les soldats ont été obligés de se retirer après avoir été repoussés par un déluge de pierres ou de tuiles qu'on leur jetait de la rue, des fenêtres et des toits. Lorsque la troupe a été retirée, le peuple est allé chez le premier président, où étaient la plupart des conseillers, et il les a forcés de se rendre au palais, dont il avait pris les clés au commandement. Le peuple a traîné les voitures, il a sonné toutes les cloches et a allumé un feu de joie sur la place Saint-André et devant la porte du premier président. Le parlement n'est pas resté longtemps au Palais, et ils n'y ont rien fait puisqu'il était pêle-mêle avec le peuple, qui voulait absolument brûler l'enregistrement des édits... Voilà où en sont les choses à 5 heures du soir. Je ne pourrai vous rien dire de plus parce que je pars pour la campagne. »*

■ **Doc.2 - Délibérations de l'Assemblée des trois ordres du Dauphiné, réunie à Vizille le 21 juillet 1788** (extraits cités dans le catalogue de l'exposition : *Une dynastie bourgeoise dans la révolution : les Perier, 1984*)

*« Considérant que l'un des privilèges les plus précieux des habitants du Dauphiné est de s'assembler pour délibérer sur les affaires publiques...*

*Considérant que c'est une loi fondamentale, aussi ancienne que le royaume, que les Français ne peuvent être imposés sans leur consentement... Considérant, enfin, que les gouvernements furent établis pour protéger la liberté des personnes ; que les lettres de cachet ne peuvent être considérées que comme des actes de violence...*

*Il a été délibéré et arrêté que les trois ordres protestent expressément contre les nouveaux édits enregistrés militairement le dix mai dernier au parlement de Grenoble...*

*Arrêté que les très respectueuses représentations seront adressées à sa Majesté, pour la supplier de retirer les nouveaux édits ; de rétablir le Parlement de Dauphiné ; de convoquer les États-Généraux du royaume ; de convoquer aussi les États de cette province.*

*Arrêté que les trois ordres du Dauphiné ne sépareront jamais leur cause de celle des autres provinces ; et qu'en soutenant leurs droits particuliers ils n'abandonneront pas ceux de la Nation. »*

Le témoignage sur la journée des Tuiles (doc. 1) et l'extrait des *Délibérations de l'Assemblée des trois ordres du Dauphiné* (doc. 2) peuvent donc être mis en parallèle avec les deux tableaux peints par A. Debelle : *La Journée des Tuiles* (doc. 3) et *L'Assemblée des trois ordres du Dauphiné* (doc. 4).

## PISTES DE TRAVAIL

**A. PRÉSENTER LES DOCUMENTS**

- Détermine leur auteur, leur nature et leur source, leur date.
- Quels sont les documents contemporains des événements qu'ils relatent ?
- Quels sont les documents officiels ?
- Comment comprendre et analyser les autres ?

**B. ANALYSER LES DOCUMENTS 1 ET 3****Document 1 :**

- Peut-on considérer cette lettre comme un simple témoignage ?
- Y a-t-il des éléments que l'on peut mettre en doute ?

**Document 2 :**

- Peut-on considérer ce tableau comme un témoignage historique ?
- Y a-t-il des éléments douteux ou peu vraisemblables ?
- Confronter ces deux documents : sont-ils contemporains ?  
Quel sens accorder au document 1, au document 3 ?

**C. ANALYSER LES DOCUMENTS 2 ET 4****Document 2 :**

- Cet extrait a-t-il valeur de source historique ?
- Quelle information importante fournit-il ?
- Cette assemblée aura-t-elle une portée historique ?

**Document 4 :**

- Peut-on considérer ce tableau comme un témoignage précis ?
- À quelle autre scène fait-il référence ?
- Que veut montrer le peintre en représentant cet événement régional ?

**D. COMPRENDRE LA PORTÉE D'UN DOCUMENT :**

- Que nous apprennent les deux tableaux de Debelle
- Quel est l'intérêt de chacun ?
- Quels éléments dans ces deux tableaux appartiennent au domaine de :
  - l'histoire :
  - l'interprétation



## PISTES DE TRAVAIL

**III. 3<sup>e</sup> PROPOSITION : PEINTURE D'HISTOIRE : QUELLE LECTURE ?**

La peinture d'histoire est de l'ordre de l'interprétation rétrospective. Les œuvres ne peuvent être regardées comme des images objectives et fidèles d'une réalité, aussi vraisemblables paraissent-elles.

Ainsi ces trois œuvres exposées au Musée de Vizille nécessitent-elles un regard le plus critique possible.

- Qui en furent les commanditaires ?
- Dans quel contexte politique et historique ont-elles été créées ?

En partant de ce questionnement, l'observation, par exemple, de l'assemblée de Vizille peut élargir l'approche strictement événementielle et permettre également de se poser la question du rôle de l'image dans la construction du savoir historique.

En effet ce tableau, comme d'ailleurs la *Journée des Tuiles* (qui illustre bon nombre de manuels scolaires) ont contribué à forger une certaine vision de cet été 1788.

Debelle dans son assemblée de Vizille, par souci d'exactitude, a identifié 56 députés des trois ordres à partir de portraits retrouvés dans les familles, immortalisant ainsi soixante ans plus tard ces membres dont la gloire a rejailli sur leurs descendants. Le tableau se veut donc ici acte commémoratif.

Mais si l'on observe la place de Barnave, on constate que, jusque-là critiqué, il bénéficie désormais d'une opinion plus positive dans son Dauphiné natal. En 1843, la publication de quatre volumes de ses œuvres marque une étape importante dans la reconnaissance du jeune avocat dauphinois comme un homme politique de premier plan des débuts de la révolution, acte donc également commémoratif. Enfin quand on sait que c'est Auguste Casimir-Perier, petit-fils de Claude Perier, qui a commandé en 1862 la copie exposée au Musée... on comprend le choix du maître du domaine. Il fera campagne en 1863 comme député de l'opposition libérale dans la circonscription dont dépend Vizille, rappelant dans un discours en mai 1863 « *Vizille est pour moi comme une devise de famille que je ne puis trahir...* ». Cette œuvre s'inscrit donc dans cette triple volonté commémorative.

## QUI SONT-ILS ?

- TURGOT (Anne, Robert, Jacques) baron de Laune, 1727-1781 : économiste et physiocrate, ministre de la Marine puis contrôleur général des Finances de Louis XVI, de 1774 à 1776.
- CALONNE (Charles-Alexandre), 1734-1802, ministre et contrôleur général des Finances de Louis XVI, de 1783 à 1787.
- LOMENIE DE BRIENNE (Étienne-Charles), 1727-1794, cardinal, ministre et contrôleur général des Finances de Louis XVI, du 1<sup>er</sup> mai 1787 au 25 août 1778.

## BIBLIOGRAPHIE

- CHAGNY Marcelle, *La Révolution dans l'Isère, 1788-1799*. Textes et images, CRDP Grenoble, 1988
- EGRET Jean, *Les derniers états du Dauphiné*. Arthaud, 1942.
- FONTVIEILLE René, *Barnave et la prérévolution – Dauphiné 1788*. Debane Éditeur, 1987.
- HERRERO Daniel, PERRONNET Michel, *La Révolution en Dauphiné, 1789-1799*. Horvath, 1988.
- *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné, 1788-1791*. Textes réunis par Vital Chomel. PUG, 1988.
- STENDHAL, *La vie de Henry Brulard*
- *Peintures d'Alexandre Debelle, 1840 à 1889 : le Dauphiné dans l'histoire de France*. Journal d'exposition, Musée de la Révolution française (2006)
- Nouvelle Histoire du Dauphiné (sous la direction de René Favier) Glénat, 2007